

### **Remarques préliminaires – Projets de délibération**

La publication de la présente farde de projets de délibérations de la séance publique s'inscrit dans la dynamique des articles L3221-1 et suivants du CDLD liée à la publicité active de l'administration et de la transparence administrative, conformément à l'article 25 du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces projets de délibérations sont des documents provisoires ayant vocation à permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Il s'agit donc de projets de décisions, susceptibles d'être modifiés, reportés ou retirés et qui n'ont donc pas encore été adoptés par l'Autorité communale.

Les décisions définitives sont, quant à elles, reprises dans le procès-verbal des réunions du Conseil qui est, pour ce qui concerne la partie publique, publié sur le site Internet de la Ville une fois approuvé par le Conseil communal

# C O N S E I L DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 06 septembre 2022

## *Farde Conseil*

ZONE DE POLICE  
ZONE DE POLICE - FINANCES

1. Exercice 2020: compte - décision de tutelle  
VILLE DE NAMUR  
ZONE DE POLICE - FINANCES  
C/DZP-FI/060922-1

### **PROJET DE DELIBERATION** Conseil communal

---

Séance publique du 06 septembre 2022

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment les articles 71 et 72,  
Sur proposition du Collège communal du 05 juillet 2022,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 17 mai 2022 approuvant le compte 2020 de la Zone de Police.

2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2022  
VILLE DE NAMUR  
CELLULE CONSEIL  
C/DGE-CONS/060922-2

**PROJET DE DELIBERATION**  
Conseil communal

---

---

Séance publique du 06 septembre 2022

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 28 juin 2022 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

PROJET

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

3. Néant  
VILLE DE NAMUR  
POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL  
C/PIC/060922-3

**PROJET DE DELIBERATION**  
Conseil communal

---

---

Séance publique du 06 septembre 2022

PROJET